



**BUREAU SYNDICAL DU PARC DE CHARTREUSE du 4 juillet 2023
A ST PIERRE DE CHARTREUSE
LISTE DES DELIBERATIONS**

Le 4 juillet 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :	33 représentants 48 voix
Nombre de membres présents :	15 représentants 15 voix
Nombre de membres présents ou représentés :	24 représentants 39 voix

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
GUIGUE Gilbert	
WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DELCAMBRE Philippe
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BONNARDON Pierre	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus	ENGRAND Christophe
	MACHON Martine
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE <i>pouvoir = 6 voix</i>	5° COLLEGE <i>pouvoir = 1 voix</i>
BERANGER Nathalie à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	MICHALLET Bernard à MOREL Véronique
SANDRAZ Eric à WOLFF Corine	MONIN Michelle à BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	
2° COLLEGE <i>pouvoir = 1 voix</i>	6° COLLEGE <i>pouvoir = 1 voix</i>
GERIN Anne à PICHON-MARTIN Bertrand	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
	PICARD Christian à CLOUZEAU Dominique
3° COLLEGE <i>pouvoir = 1 voix</i>	
4° COLLEGE <i>pouvoir = 1 voix</i>	7° COLLEGE <i>1 représentant = 1 voix</i>
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	

Date d'affichage : le 05/07/2023

2023/04 : Ajout d'un point à l'ordre du jour

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser l'intégration de ce point à l'ordre du jour de la réunion,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision*

Vote : 39 pour

2023/05 : Animation du Plan Pastoral Territorial Chartreuse 2023

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision*

Vote : 39 pour

2023/06 : Projet d'expérimentation d'une « Caisse Locale Alimentaire Chartreuse »

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement, (Région AURA, FEADER 16.71)*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,*
- *D'autoriser le Président à déposer un projet au titre du programme « Bien Manger Pour Tous »,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision*

Vote : 39 pour

2023/07 : Projet d'expérimentation d'une « Caisse Locale Alimentaire Chartreuse »

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement, (Etat)*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,*
- *D'autoriser le Président à déposer un projet au titre du programme « Bien Manger Pour Tous »,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision*

Vote : 39 pour

2023/08 : Favoriser une alimentation durable, saine et responsable en restauration collective par une approche globale axée sur les convives scolaires et des centres de loisirs

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision*

Vote : 39 pour

2023/09 : « Des enfants et des arbres », une plantation d'arbres éducative pour sensibiliser les jeunes et les habitants aux enjeux agro-environnementaux

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision*

Vote : 39 pour

2023/10 : Appuyer l'organisation de journées techniques, à destination des éleveurs, sur la valorisation des prairies et le renforcement de la résilience des élevages

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision*

Vote : 39 pour

2023/11 : Prise de part sociétés citoyennes – Avant Pays Solaire et Buxia Energies

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De prendre une participation à hauteur de 1 000 € dans la société Avant Pays Solaire,*
- *De prendre une participation à hauteur de 500 € dans la société Buxia Energies,*
- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.*

Vote : 39 pour

2023/12 : Accompagnement technique des acteurs du territoire à la sobriété énergétique

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,*
- *D'autoriser le Président à signer une convention d'objectifs avec l'Ageden et l'Asder,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision*

Vote : 39 pour

2023/13 : Massification de la gestion plus durable de l'éclairage nocturne auprès de tous types d'acteurs

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision*

Vote : 39 pour

2023/14 : Déploiement de l'outil pédagogique Climat et Paysages

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision*

Vote : 39 pour

2023/15 : Vigie-chiro et inventaire des chiroptères dans le bâti

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision*

Vote : 39 pour

2023/16 : Rivières sauvages – Travaux de restauration de berges par une méthode innovante d'éradication de la Renouée du Japon (2^{nde} tranche)

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision*

Vote : 39 pour

2023/17 : Redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier de Chartreuse – Actions 2023

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision*

Vote : 39 pour

2023/18 : Signalement des communes appartenant au Parc

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision*

Vote : 39 pour

2023/19 : SRADDET AURA – Avis sur la modification n° 1

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De donner un avis favorable au projet de modification n°1 du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes,*
- *D'autoriser le Président à signer cet avis et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

Vote : 39 pour

2023/20 : Aides à manifestations 2023

Lieux/période	Porteur de projet	Evènement thème	Aide votée	VOTES
29/01/2023 - St-Pierre d'Entremont Isère, St-Pierre d'Entremont Savoie, Entremont le Vieux	AADEC	Passe-Montagne	1 000	Pour : 39
13/05/2023 - Ayn	Commune	Fête du jardin et des produits locaux	750	Pour : 39
26/03/2023 - Biviers	Commune	Fête de la nature	750	Pour : 39
25/06/2023 - 17 communes en Chartreuse	Asso Velo touriste voironnais	Brevet randonneur voironnais-chartreuse	750	Pour : 39
18 et 25/01/2023 et 08 et 22/02/2023 Entremont-le-Vieux, Saint-Christophe s/Guiers, Le Sappey, St-Pierre de Chartreuse	Association Chartreuse Nordique	Nocturnes de Chartreuse	750	Pour : 39
29 et 30/09 et 1er/10/2023 Saint-Laurent-du-Pont	Association Chartrouz'art	Festiv'art nature en Chartreuse	750	Pour : 39
14/12/2023 - 02/02/2024 Saint-Christophe s/Guiers	Association Christophoros	Expo crèche provençale	300	Pour : 39
30/06 au 26/07/2023 Saint-Pierre de Chartreuse	Comité d'animation	Les RDV du P'tit Son	1 000	Pour : 39
07/10 au 22/10/2023 - Saint-Pierre de Chartreuse	Les Endimanchés	SubLimus	1 000	Pour : 39
10 au 27/07/2023 - Saint-Laurent-du-Pont	Centre social Pays du Guiers	Festy Familles	300	Pour : 37 NPPV : 2 (M Machon, V Morel)
27 et 28/08/2023 Le Plateau des Petites-Roches	Commune	Foire agri-culturelle	500	Pour : 38 NPPV : 1 (D Clouzeau)
09/07/2023 - Saint-Pierre d'Entremont Isère, Saint-Pierre d'Entremont Savoie	Groupement des Producteurs et Artisans de Chartreuse	Marché de la création	500	Pour : 39
24 et 25/06/2023 - Le Sappey, Sarcenas, Saint-Pierre de Chartreuse	Chartreuse tourisme	34 ^{ème} Trail du Grand-Duc	1500	Pour : 37 NPPV : 2 (C Dolgopyatoff, B Pichon-Martin)
02 au 07/07/2023 Bernin, Crolles, Barraux, Le Touvet	Asso Grésivaudan blues festival	Festival Grésiblues	1 200	Pour : 39
23/07/2023 - Saint-Pierre d'Entremont Isère	Asso Histoires en Fête	Rencontres médiévales en Chartreuse	500	Pour : 39
25/05 -11/06/2023 Barraux, Chapareillan, La Buissière, Saint-Marie-du Mont, La Terrasse, Le Touvet	Asso Itinéraire Bis	Festival Jazz à Barraux + saison itinéraire Bis	750	Pour : 38 NPPV : 1 (C Engrand)
19-20-21/05/2023 Le Plateau des Petites-Roches	Asso La Familia	Championnat de France de descente de longskate	750	Pour : 39
30/09 et 01/10/2023 Porte de Savoie - Les Marches	Asso Information	Livres en Marches	1 000	Pour : 39
30/09 et 01/10/2023 - Sarcenas	Asso Loisirs et Culture à Sarcenas	Ciné-cyclo : Projection de films, pédalée	350	Pour : 39
25/06/2023 - Le Touvet	Commune	Macadam, fête du vivant	700	Pour : 39
21/05/2023 - St-Pierre de Chartreuse (Musée Arcabas)	Asso Mandrin Belle Humeur	Mandrin Secret	500	Pour : 39
14,15,16,29,30/07/23 et 5,6,1,13,15,19,20/08/23 - Saint-Christophe-la-Grotte	Asso Les Passeurs d'Histoire	La Voie de la Liberté	1 500	Pour : 39

30/05 au 03/06/2023 - Entre-deux-Guiers	Asso Solfacirc	Le Guiers fait son cirque	500	Pour : 39
15/10/2023 - La Buisse, Voreppe, La Sure en Chartreuse, Coublevie	Asso Le trail du Buis	Le Trail du Buis	400	Pour : 39
11 au 19/09/2023 - Les Échelles, Entre-deux-Guiers, Miribel-les-Echelles, Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Pierre d'Entremont, Saint-Pierre-de-Chartreuse	Association Intersignes	Les Trésors de Chartreuse	1 000	Pour : 39
TOTAL			19 000	

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les aides à manifestation ci-dessus, au regard des critères définis,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et signer tout document lié à ces demandes

2023/21 : Soutien aux sportifs de haut-niveau 2023

Nom de l'athlète	Club	Résidence	discipline	Soutien voté
Jules Lapierre	Ski Nordique Chartreuse	Sarcenas	Ski de fond	1 000 €
Thomas Cardin	Club Taillefer trail team	Cognin	Trail	1 000 €
Tanguy Renaud-Goud	Club Les Ailes du Lac	Attignat-Oncin	Marche et Vol	1 000 €
Victor Lovera	Ski Nordique Chartreuse	Le Sappey en Chartreuse	Ski de fond	750 €
Lou Thiévent	Ski Nordique Chartreuse	Le Sappey en Chartreuse	Biathlon	750 €
Matéo Allard	Centre cycliste d'Etupes (Franche-Comté / Doubs)	Saint-Pierre d'Entremont Isère	Cyclisme	500 €
TOTAL				5 000,00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les soutiens aux sportifs 2023 ci-dessus, au regard des critères définis,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et signer tout document lié à ces demandes.

Vote : 39 pour

2023/22 : Programme d'actions de sensibilisation et d'éducation

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les actions du programme de sensibilisation et d'éducation,
- D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Vote : 39 pour

2023/23 : Groupement de commande avec la Fédération des Parcs et les Parcs naturels régionaux dans le cadre de la réalisation d'un livre documentaire illustré valorisant les PNR

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider la convention constitutive de groupement de commande,
- D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : 39 pour

2023/24 : LEADER 2023-2027 : Validation de l'Entente Intercommunale et désignation des représentants du Parc

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver la constitution de l'Entente Intercommunale « Territoire Entre Lacs et Montagnes »,
- D'autoriser le Président à signer la convention d'entente,
- De nommer les représentants suivants au COMITE de PROGRAMMATION LEADER :
 - Corinne Wolff, 1^{ère} Vice-Présidente du Parc de Chartreuse, en tant que titulaire.
 - Bertrand Pichon-Martin, Vice-Président à l'économie, à l'artisanat et au commerce du PNR de Chartreuse, en tant que suppléant.
- D'autoriser Corine Wolff, Présidente du COPROG, à signer la convention avec la Région.

Vote : 39 pour

2023/25 : Gestion externalisée de la paie par le CDG 38

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser le Président à signer la convention de gestion paie externalisée proposée par le CDG 38 et tous autres documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

Vote : 39 pour

2023/26 : Création du poste de chargé de projet coordination et animation du programme LEADER du GAL « Entre Lacs et Montagnes » sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'acter la création d'un emploi non permanent de chargé de projet coordinateur et animateur du programme LEADER du GAL « Entre Lacs et Montagnes » à temps complet à compter du 1^{er} juillet 23,*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Vote : 39 pour

2023/27 : Création du poste de chargé de projet « Alimentation et Pastoralisme » sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'acter la création d'un emploi non permanent de chargé de projet Animation "Alimentation et Pastoralisme" à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024,*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Vote : 39 pour

2023/28 : Création du poste de chargé de projet animation de la Charte Forestière de Territoire sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'acter la création d'un emploi non permanent de chargé de projet Animation "Charte Forestière de Territoire " à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023, cadre d'emploi des attachés territoriaux,*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Vote : 39 pour

2023/29 : Création du poste de chargé de projet animation de la Charte Forestière de Territoire sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'acter la création d'un emploi non permanent de chargé de projet Animation "Charte Forestière de Territoire " à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023, cadre d'emploi des techniciens territoriaux,*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Vote : 39 pour

2023/30 : Création du poste de gestionnaire administratif du personnel à temps non complet – cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'acter la création du poste de gestionnaire administratif du personnel à temps non complet, inférieur à 17h30/35h00 par semaine pouvant être pourvu :*
 - o *par un fonctionnaire relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,*
 - o *par un agent contractuel*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

Vote : 39 pour

2023/31 : Création du poste de gestionnaire administratif du personnel à temps non complet – cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'acter la création du poste de gestionnaire administratif du personnel à temps non complet, inférieur à 17h30/35h00 par semaine pouvant être pourvu :*
 - o *par un fonctionnaire relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,*
 - o *par un agent contractuel*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

Vote : 39 pour

2023/32 : Création du poste de gestionnaire administratif du personnel à temps non complet – cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'acter la création du poste de gestionnaire administratif du personnel à temps non complet, égal ou supérieur à 17h30/35h00 par semaine pouvant être pourvu :*
 - o *par un fonctionnaire relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,*
 - o *par un agent contractuel*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

Vote : 39 pour

2023/33 : Création du poste de gestionnaire administratif du personnel à temps non complet – cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'acter la création du poste de gestionnaire administratif du personnel à temps non complet, égal ou supérieur à 17h30/35h00 par semaine pouvant être pourvu :*
 - o *par un fonctionnaire relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,*
 - o *par un agent contractuel*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

Vote : 39 pour

2023/34 : Journée de solidarité 2023

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'accepter que le personnel du Parc travaille un jour de RTT (soit 7 heures) et pour le personnel non soumis aux RTT une journée supplémentaire de travail d'une durée de 7 heures fractionnable sur l'année. Ce jour sera réduit en proportion de la durée du travail.*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

Vote : 39 pour

2023/35 : Convention de cession de propriété

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet de convention,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision*

Vote : 38 pour – 1 NPPV (Claus HABFAST)

2023/36 : Candidature au dispositif T01 « soutien des stratégies locales de développement (stratégies forestières de territoire) »

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider le dépôt de dossiers de subvention dans le cadre de l'appel à projet mis en place dans le cadre du dispositif T01,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.*

Vote : 39 pour

2023/37 : Candidature au dispositif T01 « soutien des stratégies locales de développement (stratégies alimentaires territoriales et plans pastoraux territoriaux) »

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider le dépôt de dossiers de subvention dans le cadre de l'appel à projet mis en place dans le cadre du dispositif T01,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.*

Vote : 39 pour

2023/38 : Convention de partenariat 2023 entre le Parc et Radio Couleur Chartreuse

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider la Convention de partenariat 2023,*
- *D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

Vote : 39 pour